



OFFRE DE STAGE

INVENTAIRE ET CARACTERISATION DES PLANS D'EAU DU BASSIN DE LA PARENCE (72)

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS)

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018, le SBS exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres (20 intercommunalités) en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants :

- La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques : appui aux Commissions Locales de l'Eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- La prévention des inondations : études, conseil, animation et coordination des actions.
- Pour plus de renseignements : <https://www.bassin-sarthe.org/>

Contexte lié au bassin versant de l'Huisne et au bassin de la Parence

Dans le cadre de la révision du SAGE (approuvé le 12 janvier 2018), une étude de détermination des volumes prélevables a été menée à l'initiative de la Commission locale de l'eau. Celle-ci a notamment mis en évidence un déficit quantitatif sur le bassin de la Parence. Ce territoire s'étale sur 20 communes et regroupe 4 masses d'eau superficielle différentes : La Morte Parence (80 km²), la Vive Parence (57 km²), Le Merdereau (39 km²) et Le Moulin au Moine (19 km²).

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE indique qu'à l'échelle du bassin de l'Huisne, ce secteur apparaît comme un cas "isolé". Les volumes prélevables obtenus sont globalement inférieurs aux volumes historiquement prélevés sur le secteur sur l'ensemble du cycle hydrologique. Les prélèvements historiques sont donc susceptibles d'impacter la qualité du milieu. L'analyse pourrait être affinée ultérieurement (dans le cadre d'une étude locale) afin d'identifier précisément quel secteur de ce sous bassin versant est problématique (distinction Vive et Morte Parence notamment). L'étude d'Evaluation des Volumes Prélevables par usages (EVP - 2014) conclue pour ce secteur à un déficit de 1 234 311 m³ annuel, dont 1 122 685 pour la période estivale (avril – octobre – 91% des volumes).

En 2021, une actualisation des prélèvements a été réalisée par le SBS afin de répondre à la disposition n°12 du PAGD. Celle-ci permet de conclure que le déficit annuel est finalement de l'ordre de 640 000 m³. Par ailleurs, cette actualisation montre que le sous bassin de la Morte Parence se distingue des trois autres masses d'eau par l'importance des prélèvements AEP en plus des prélèvements destinés à l'irrigation agricole. Avant d'arriver à une réglementation des volumes prélevables par usages, il apparaît intéressant de proposer un panel d'actions permettant le retour à l'équilibre quantitatif. Parmi celles-ci l'inventaire et la caractérisation des plans d'eau est proposée. En effet, l'évaporation liée aux plans d'eau a été évaluée à un peu plus de 320 000 m³, soit 13 % des volumes prélevés.

Missions demandées

1. Inventaire des plans d'eau. Réalisé à partir des bases de données existantes et précisé grâce à une analyse d'images satellites selon la méthode suivie dans le cadre du projet ICRA (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques) Sarthe aval. L'organisation et la mise en forme du jeu de données sera conforme à ce qui a été développé dans le cadre du projet ICRA. Il s'agira aussi de connaître leur situation légale.
2. Caractérisation des plans d'eau. A partir de la première phase, il s'agit d'appréhender le lien des plans d'eau avec les cours d'eau (niveau de connexion), leur équipement. Cette phase pourra être l'occasion d'investigations de terrain (focus possible sur les têtes de bassin versant).

3. Proposition d'actions. Après avoir établi une analyse de la situation des plans d'eau à l'échelle de chacune des quatre masses d'eau du bassin de la Parence, des propositions d'actions seront décrites autour de l'objectif de retour à l'équilibre quantitatif de ce secteur.
4. Extension possible de l'étude (mission 1 et 2) sur le bassin du Dué (173 km²) et/ou du Narais (179 km²)

Durée

4 à 6 mois (entretien préalable au stage, prévu en décembre 2023). Télétravail possible.

Déplacements liés aux missions du stage

Réunions et terrain. Le stagiaire pourra être amené à utiliser une voiture de service du Syndicat du Bassin de la Sarthe (permis B nécessaire). Les éventuels frais associés à ces déplacements sont pris en charge par le syndicat.

Indemnisation

Gratification mensuelle d'un montant égal à la franchise des cotisations (600 euros environs). Conformément au décret n°2010-676, les frais de transports en commun domicile / travail peuvent être pris en charge à hauteur de 75% des titres d'abonnement.

Niveau d'études

Bac+4, Bac+5, issue d'une formation associant des compétences parmi « Environnement / Aménagement du territoire / Géographie / Agronomie », avec une maîtrise des outils de « Géomatique SIG / Bases de données ».

Compétences requises :

Maîtrises des outils S.I.G. connaissance en télédétection/photo interprétation et des bases de données associées. Appétence pour les problématiques environnementales et en particulier les questions liées à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Avoir le sens du contact, de l'organisation, de l'autonomie, et d'aptitude à travailler en équipe.

Faire preuve de rigueur scientifique et esprit critique, ainsi que de capacité rédactionnelle et de synthèse.

Référents techniques

M. Clément BUJISHO, Chargé de projet "Gestion quantitative, PTGE Sarthe aval"

M. Vincent IGELNICK, Chargé de mission "SIG, analyse territoriale"

Renseignements complémentaires

Auprès de Monsieur Vincent TOREAU, Directeur du Syndicat du Bassin de la Sarthe (07 48 72 24 55 - vincent.toreau@bassin-sarthe.org)

Adresser la lettre de motivation + CV par email ci-dessus **avant le 30 novembre 2023**
à l'attention de M. Daniel CHEVALIER, Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Ou par courrier postal à l'adresse :

Syndicat du Bassin de la Sarthe

1 Place Saint Léonard

72130 SAINT LEONARD DES BOIS